

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 10 juillet 2020

## Conseil Municipal n°5-2020

Le conseil municipal de Saint-Lucien, légalement convoqué, s'est réuni Salle communale, lieu extraordinaire de ses séances, le vendredi 10 juillet à vingt heures trente sous la présidence de Catherine DEBRAY, maire.

**Présents** : Catherine DEBRAY, Gilbert BESNARD, Emmanuelle LORANCE, Catherine BONVALOT, Antoine LEORINI, Jean DUNAUX, Armand DIETRICH, Stéphane VACHET

**Excusés** : Thierry AUBIN (pouvoir à Armand DIETRICH), Jean Marc PERRET (pouvoir à Catherine DEBRAY), Stéphane DE WITTELEIR (pouvoir à Emmanuelle LORANCE)

**Secrétaire de séance** : E. LORANCE

### Ordre du jour :

- Désignation des délégués de la commune pour les élections sénatoriales
- Questions diverses

### 1/Adoption d'une séance à huis clos (décret du 14 mai 2020 Covid 19)

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, et sur consultation des services de la sous-préfecture, le maire propose que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote : Votes pour : 11 voix - Vote contre : 0 voix - Abstention : 0 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

### 2/ Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale INTA2015957J du 30 juin 2020,

#### a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Gilbert BESNARD, Jean DUNAUX, Antoine LÉORINI, Catherine BONVALOT. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées : - Catherine DEBRAY

Mme la présidente rappelle que l'objet de la séance est d'élire le délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu : Mme Catherine DEBRAY 11 voix

Mme Catherine DEBRAY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

### c) Élections des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Jean-Marc PERRET
- Jean DUNAUX
- Armand DIETRICH

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M Jean-Marc PERRET 11 voix
- M Jean DUNAUX 11 voix
- M Armand DIETRICH 11 voix

Messieurs Jean-Marc PERRET, Jean DUNAUX, Armand DIETRICH ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Madame le Maire ajoute qu'elle a bien conscience qu'elle votera au nom du conseil, et dès lors, elle informera les conseillers du rendez-vous avec les sénateurs en liste, qui en général visitent les mairies.

### **3/ Questions diverses**

Armand Dietrich a bien voulu se charger d'étudier les meilleures propositions pour tenir l'un des engagements pris par le conseil : climatiser la salle communale pour les personnes fragiles en période de canicule.

Il a un premier devis. La solution s'oriente vers une climatisation réversible à pompe à chaleur, avec une réduction du coût de chauffage en hiver. D'autres devis sont en attente.

Madame le Maire propose à Armand Dietrich de réunir la commission travaux pour identifier l'ensemble des travaux à réaliser sur le mandat et élaborer une feuille de route.

La séance du conseil est close à 21h30